Juillet 2020 - n°84

Bassan infos

Bulletin municipal d'information

www.bassan.fr
contact@bassan.fr



Sommaire

EDITO p. 3 - 4

CONSEIL MUNICIPAL p. 5 à 9

BUDGET p. 10 - 11

INFORMATIONS GÉNÉRALES p. 12 à 15
Masques
Tysoly snack
Chiens
Etat civil
Festivités et animations
Fibre optique
8 mai
Calculatrices pour les CM2

DEVELOPPEMENT DURABLE p. 16 à 18
Plantation haies/arbres
SICTOM
Association jardinons ensemble
Réduire les déchets

ENFANTS EN IMAGES p. 19 à 27

VIE PRATIQUE p. 28

Une pointe de rêve
Coiffure mixte
Lundi : 14H - 19H
Mardi et Mercredi : 9H - 12H 14H - 19H
Jeudi : 13H - 20H30
Vendredi et Samedi : 9H - 19H
Sur RDV
5 place Jacques Villeneuve - 34290 BASSAN
09 82 27 89 80

@.I.D.N.
INFORMATIQUE - INTERNET
DEPANNAGE, ASSISTANCE A DOMICILE
INSTALLATION INTERNET ET TV ADSL - CREATION DE SITES INTERNET
paul.candela@aidn.net
06 29 75 75 42
Secteur Ouest Hérault - 30 kms autour de BEZIERS
N° siret 487 627 176 00026



COMITÉ CARNAVAL

LE COMITE CARNAVAL REPREND DU SERVICE ET DEVIENT CARNAVA'LOWEEN



Nous remercions son ancienne présidente pour ces années de réjouissantes festivités, ainsi que l'association «Les petites mains de Bassan» qui a pris le relais l'année passée sur les évènements Halloween et carnaval.

Nous sommes heureux de vous convier à une réunion de découverte qui aura lieu le :
jeudi 10 septembre 2020 à 19h à la Salle des Fêtes, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.
Nous serons ravis de vous rencontrer à cette occasion autour d'un verre de l'amitié, afin d'évoquer avec vous ces deux évènements majeurs au sein du village, pour, si le cœur vous en dit, participer à l'élaboration de ces projets.

Vous pouvez nous contacter au 06 20 30 06 64

L'équipe de Carnava'loween.

Directeur de la publication : Alain BIOLA, Maire. Rédaction et composition : Alain BIOLA.
Création graphique : Agence de publicité Origin'elles - Villeneuve Les Béziers - 06 25 68 58 41

Edito



MERCI !

En ces circonstances très particulières, nous sommes désolés de la parution tardive de ce journal initialement prévue pour début juin.

Avant toute chose, un grand MERCI à toutes les Bassanaises et Bassanais pour la confiance renouvelée à une équipe expérimentée, désintéressée, hors de toute tendance politicienne. Un grand MERCI pour tous les soutiens et les encouragements reçus. L'intérêt général étant notre ligne de conduite, au nom de toutes et tous, je renouvelle notre engagement total au service de notre village et de ses habitants.

Nous aurions pu, comme partout en France, souhaiter un début de mandat moins compliqué.
Gâce à une très bonne connaissance de notre village, la crise du COVID-19 nous a donné la possibilité de mettre en pratique certaines de nos compétences et notre expérience locale.

Dès le premier jour, nous avons mis en place une cellule de crise qui a vite trouvé ses marques.
Chaque élu a pris à bras le corps la part de tâche qui lui était attribuée, MERCI à toutes et tous pour votre engagement au service de tous et plus particulièrement des plus isolés, des plus démunis, des plus fragiles.
Ce ne sont pas moins de 120 personnes qui ont bénéficié de cet accompagnement quasi-journalier. Les contacts directs étant plutôt à éviter pendant cette période de confinement, ce sont des appels téléphoniques réguliers qui ont permis de conserver un lien social fort et suffisamment étroit. En effet, au fil des jours, la confiance s'est installée, les conversations ont aidé à rompre cette solitude pesante, ont permis de faire émerger des besoins plus ou moins compliqués à satisfaire.
La cellule de crise mise en place, composée d'élus dévoués, a trouvé tout son sens en prenant en charge, au travers d'un petit, mais efficace groupe d'action, bon nombre de besoins du quotidien :
Courses alimentaires hebdomadaires mais souvent aussi journalières, commandes et livraisons pharmaceutiques, petits dépannages ménagers, accompagnement pour des visites médicales, petites visites plus personnelles pour remonter le moral à travers le portillon du jardin.
Tout cela en respectant les gestes barrières et en prenant les précautions d'usage.
Toute cette organisation a pu être synchronisée, coordonnée et ajustée chaque semaine à travers une réunion téléphonique le samedi matin grâce à une ligne de téléréunion mise à disposition par la Chambre de Commerce Régionale que nous remercions par l'intermédiaire de notre collègue Christine Puech qui a pu obtenir cette facilité.
Merci aux personnels communaux, agents d'entretien, techniques et administratifs, sans lesquels les urgences en particulier téléphoniques auraient été difficiles à gérer.
Merci à celles qui, dans les locaux de l'école, avec des enseignants, ont assuré l'accueil pour les enfants des soignants de notre commune, mobilisés pour garantir la santé de tous.
Téléphones et Internet, sans oublier la présence tous les jours de notre policier municipal, ont aussi fortement participé au succès de cette opération de solidarité.
Merci à toutes et tous !

Le maintien du marché a été une volonté du premier jour pour la municipalité. Affichage de consignes, délimitation des zones de distanciation, les services de proximité de base n'ont ainsi subi aucune perturbation



et ont permis aux Bassanais de s'approvisionner sur place grâce à des commerçants qui ont joué le jeu en acceptant de prendre des commandes par téléphone, allant même pour certains jusqu'à faire les livraisons à domicile.

Cette crise a aussi été l'opportunité pour bon nombre de nouveaux résidents de découvrir le centre du village et la qualité de ses services..... Espérons que ces habitudes prises pendant ce confinement perdurent et contribuent à la revitalisation de notre centre village.

Les enfants des écoles, prisonniers malgré eux de cette situation ont trouvé là, grâce à l'implication de leurs enseignants, à distance, une opportunité de témoigner de leur solidarité envers les plus anciens en réalisant des dessins, des coloriages, en rédigeant textes et poèmes d'encouragement et de soutien. Toutes leurs réalisations ont été distribuées aux personnes suivies par la cellule de crise.
De même, à l'occasion du 1er mai, tous les élus se sont transformés en « offreurs » de brins de muguet. Moments d'échange conviviaux, sourires et petites conversations ont été très appréciés et ont réchauffé les cœurs.

Edito

Et les masques dans tout ça !



Devant la difficulté pour ne pas dire l'impossibilité de se procurer des masques règlementaires réservés, quoi de plus normal, aux personnels soignants, la municipalité à dès les premiers jours, parallèlement à un achat, sollicité et accompagné les couturières du village pour fabriquer des masques alternatifs, en tissu, lavables et donc réutilisables. Ces dames, après avoir produit pour elles-mêmes, leurs familles, leurs amis, leurs voisins, ont offert leur travail et leur production à la cellule de crise municipale qui s'est chargée de la distribution, pour certains à domicile, mais pour le plus grand nombre à retirer en Mairie.

Le comptage étant approximatif mais très proche de a réalité a fait ressortir la fabrication et donc la distribution gracieuse de plus de 2500 masques dont quelques centaines sont toujours disponibles en Mairie. Cela a été possible grâce au bouche à oreille et aux différents réseaux qui ont très bien fonctionné, aux différents dons de tissus, grâce à la prise en charge par le CCAS Communal de l'achat d'élastiques, de fils, de molleton (merci au « quartier des tissus » de Colombiers de nous avoir ouvert les portes de son entrepôt). Cela a été possible bien sur grâce au travail de ces nombreuses et infatigables couturières bénévoles et solidaires, que ce soit celles de l'association de couture locale ou toutes celles, méconnues jusque là, qui se sont spontanément manifestées en apportant en Mairie leur production. Un grand merci à toutes.

Merci également au Rotary Club de Béziers qui grâce à L'Agglo nous a doté de 500 masques que nous avons réservés aux personnels des écoles.

Merci à l'Agglo elle-même qui nous a livré 1700 masques réutilisables en attendant ceux promis par le département. Ces derniers arrivés (4300), 2 par habitant ont été distribués et si, par hasard, quelqu'un avait été oublié, un petit passage en Mairie permettrait de réparer cette omission bien involontaire.

Sans oublier l'hommage journalier aux personnels soignants par une sonnerie de cloches à la volée tous les soirs à 20h simultanément aux divers autres témoignages d'encouragements et de remerciements dans le village.

Enfin, dès le début du déconfinement, la finalisation de l'élection municipale a pu se concrétiser par un premier Conseil Municipal qui a officiellement installé Le Maire et ses Adjoints dans leurs fonctions.

Après un « échauffement » quelque peu atypique mais riche en relations humaines et en solidarité, le budget a été voté et les affaires communales reprennent un cours plus normal.

Encore un grand merci pour la confiance renouvelée, un grand merci pour la solidarité de toutes et tous, mais restons malgré tout prudents, nul ne sait de quoi demain sera fait.

Très bel été à toutes et tous !

Alain Bisla





COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
08 JANVIER 2020

MARCHES PUBLICS

MAPA N° 2020-01 : Vidéo Surveillance

Rappel de la décision d'équiper la Commune avec des caméras de vidéo-protection dans les lieux stratégiques de la Commune : Place Jacques Villeneuve, Place de la République, Ecoles.

Présentation de la proposition de la société ABSYS, domiciliée à BEZIERS 229 rue Alphonse Beau de Rochas PAE de Mercorant.

Cette offre comprend l'installation, le câblage, le paramétrage, la mise en service et la maintenance de 9 caméras. La location sur 5 ans est au prix mensuel de 520.65 € HT soit 6247.80 € H.T par an et 31 239 € H.T pour la durée du marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le choix de la société ABSYS et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que toutes les pièces du dossier.

CONVENTIONS

Bassins de rétention et fossés dans le cadre de la compétence eaux pluviales urbaines : Convention d'Entretien

A compter du 1 Janvier 2020, la compétence eaux pluviales urbaines sera exercée par la Communauté d'Agglomération.

Le transfert des services ou parties de services concourant à l'exercice de cette compétence qui incombe à la Communauté d'Agglomération et le transfert de personnel relevant de ces services doivent faire l'objet d'une décision conjointe de transfert.

Ainsi, les communes membres devraient transférer à l'agglomération le personnel et les moyens techniques dédiés à l'entretien des bassins de rétention et des fossés d'écoulement des eaux.

Cependant, il s'avère qu'aucune des communes membres ne dispose de personnel affecté à cette compétence. Les communes disposent d'agents techniques qui consacrent chaque année un certain nombre d'heures à ces prestations considérées le plus souvent comme de l'entretien d'espaces verts.

Afin de garantir la continuité de service public jusqu'à la date à laquelle la Communauté d'Agglomération sera en mesure d'assurer le plein exercice des compétences transférées, il est donc nécessaire de pouvoir disposer du concours de la commune pour l'exercice des compétences transférées en lui confiant, par convention, l'entretien des bassins de rétention et des fossés d'écoulement.

Précisément les communes réaliseront les prestations suivantes :

- Le nettoyage mécanique ou manuel et l'enlèvement des détritus divers des bassins de rétention et des fossés,
- Les travaux de fauchage, de débroussaillage mécanique ou manuel des bassins de rétention et des fossés et de leurs abords immédiats,
- Les travaux d'élagage de branches ou d'abattage d'arbres en surplomb des bassins de rétention et des fossés,
- L'entretien et le nettoyage des ouvrages techniques nécessaires au bon fonctionnement des bassins de rétention et des fossés.

En contrepartie de l'exécution de l'entretien réalisé par la Commune au titre de la présente convention, la Commune refacturera à la Communauté d'Agglomération, le montant des dépenses occasionnées. Les coûts d'entretien réalisés par la Commune seront remboursés par la Communauté d'Agglomération selon les montants évalués par la CLECT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

PROJETS

Aménagement du carrefour rue du Puits Neuf rue de Belleville

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement du carrefour rue du Puits Neuf, rue de Belleville a fait l'objet d'une ouverture de crédits au budget 2019 à l'opération N° 394.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de préciser le projet en définissant les actions à mettre en place pour le réaliser :

- Acquisition et démolition de la parcelle AN N° 55 pour élargissement du carrefour,
- Busage du ruisseau de la rue de Belleville pour aménagement de la voie avec un trottoir le long du mur de la cour de l'Ecole permettant d'en sécuriser l'accès par cette rue,
- Acquisition d'une pointe de terrain de la propriété Maimone pour faciliter la giration vers le centre du village et améliorer la sécurité de ce carrefour,
- Réfection de la voirie

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- APPROUVE le projet d'aménagement du carrefour rue du Puits Neuf Rue de Belleville
- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser avec les services de la Commune un avant-projet pour finaliser le financement de l'opération et demander éventuellement, des subventions pour sa réalisation.

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
04 MARS 2020

FINANCES : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

1. Approbation du Compte Administratif

Une fois le Maire sorti de la salle de réunion, approbation à l'unanimité des membres présentes restants, du compte administratif de l'exercice 2019.

Fonctionnement
Dépenses : 1 269 909.77 €
Recettes : 1 697 785.23 €
Excédent de clôture : 427 875.46 €
Excédent de fonctionnement reporté : 203 616.09 €
Investissement
Dépenses : 1 702 551.24 €
Recettes : 850 473.84 €
Déficit de clôture : 852 077.40 €
Reste à réaliser en dépenses : 290 512.00 €
Reste à réaliser en recettes : 364 679.00 €
Excédent d'investissement reporté : 366 680.88 €
Besoin de financement pour la section d'investissement : 411 229.52 €

2. Approbation du Compte de Gestion du Percepteur
Approbation à l'unanimité des membres présents du Compte de gestion du percepteur

3. Affectation des résultats de l'exercice 2019 :
Suite au résultat de fonctionnement de 2019 de 427 875.46 € et du résultat antérieur reporté de 203 616.09 €, il a été décidé, à l'unanimité d'affecter 411 229.52 € pour équilibrer la section d'investissement et 220 262.03 € en section de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE DE L'AIRE DE LAVAGE DES MACHINES AGRICOLES

1. Approbation du Compte Administratif
Une fois le Maire sorti de la salle de réunion, approbation à l'unanimité des membres présentes restants, du compte administratif du budget annexe de l'aire de lavage des machines agricoles de l'exercice 2019. Fonctionnement
Dépenses : 610.05 €
Recettes : 6 150.00 €
Excédent de clôture : 5 539. 98 €
Pas de crédits votés en section d'investissement lors de l'établissement du Budget en 2019.

2. Approbation du Compte de Gestion du Percepteur
Approbation à l'unanimité des membres présents du Compte de gestion du budget annexe de l'aire de lavage des machines du percepteur.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2019
Suite au résultat de fonctionnement de 2019 de 5 539.98 €, il a été décidé, à l'unanimité de les affecter en section de fonctionnement.

4. Vote du Budget 2020
Approbation à l'unanimité des membres présentes restants, du budget annexe de l'aire de lavage des machines agricoles de 2020.

Fonctionnement
Section de fonctionnement dépenses : 11 439.98 €
Section de fonctionnement recettes : 11 439.98 €

Investissement
Pas de crédits en section d'investissement en 2020.

MARCHES PUBLICS :
MAPA N° 2020-02 : Assistance à maîtrise d'œuvre (AMO) construction d'un restaurant scolaire
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de construction d'un restaurant scolaire, il est nécessaire de choisir un assistant en maîtrise d'œuvre pour les missions :
- APD : Avant-projet définitif
- PRO : Etudes de projet
- ACT : Assistance pour la passation du contrat de travaux
- VISA : Conformité et vices d'exécution des travaux
- AOR : Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement
- OPC : Ordonnancement pilotage et coordination

Conformément au code des marchés publics en vigueur, une publicité a été faite le 6 Janvier 2020 avec une date limite de remise des offres au Jeudi 6 Février 2020 à 12 heures.
Huit offres ont été reçues. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 26 février 2019.
Après analyse des offres selon les critères suivants : 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique de l'offre :
C'est le Groupement Isabelle CALVET-CHARET(Architecte), E.G.E (Economie de la Construction) et BET Cuisine RUBIO (BET Cuisines), qui a été retenu pour un montant des prestations de 47 920.00 € H.T soit
57 504.00 € T.TC
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le choix de l'architecte et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces du marché.

ACQUISITIONS
Promesse synallagmatique de vente parcelle AN N° 55 :
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement du carrefour rue du Puits Neuf rue de Belleville a fait l'objet d'une ouverture de crédits au budget 2019.
Dans le cadre de ce projet, il est prévu l'acquisition et la démolition de la parcelle AN N° 55 pour l'élargissement du carrefour.
Après consultation d'un expert immobilier auprès de la cour d'appel de MONTPELLIER et négociation avec les propriétaires, il a été convenu d'acquérir cette parcelle au prix de 50 000.00 €.
Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée délibérante du projet de promesse synallagmatique de vente entre les propriétaires, vendeurs, et la Commune de BASSAN, acheteur
Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- Approuve les propositions de son Président et l'autorise à signer la promesse synallagmatique de vente, l'acte notarié et toutes les pièces du dossier
- Charge la SCP ROUSSE-DAURE-LE BEC ROUSSE de la rédaction de l'acte notarié ;
- Dit que cette portion de parcelle sera intégrée au

Domaine Public Communal ;
- Dit que cette somme sera inscrite au budget 2020 dans l'opération « Aménagement du carrefour rue du Puits Neuf Rue de Belleville ».

CONVENTIONS
Convention de partenariat dans le cadre d'un chantier d'insertion pour des travaux d'aménagements du bâtiment sis 2 place de la République
Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que dans le cadre du projet de requalification du Centre Historique de la Commune des travaux d'aménagements intérieurs du bâtiment sis 2 place de la République sont nécessaires.
Le PLIE de Béziers Méditerranée a confié à l'association Passerelles Chantiers la mise en place du chantier d'insertion intitulé « CABM ».
La Convention a pour objet de contractualiser les engagements réciproques de la Commune de BASSAN et de l'association PASSERELLES CHANTIERS pour la réalisation d'un chantier d'insertion bâtiment et d'utilité sociale sur la Commune de BASSAN.
Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée délibérante des termes de la convention qui prévoit :
- Le nombre de personnes embauchées (20 personnes) et les critères d'embauche
- Les dates et la durée du chantier (6 mois)
- Le montant de la participation de la Commune de 6 017.26 € pour la main-d'œuvre (la commune prend directement à sa charge les frais de fournitures pour le chantier d'insertion).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
- Accepte les termes de la convention de partenariat dans le cadre du chantier d'insertion
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 02 JUIN 2020

CONSEIL MUNICIPAL
Constitution des Commissions
Monsieur le Maire présente la dernière mise à jour de la constitution des différentes commissions. Il rappelle également que l'ensemble des conseillers municipaux sont informés et invités à assister à l'ensemble des réunions des différentes commissions

Désignation des délégués du Conseil Municipal :
HERAULT ENERGIES : Délégué titulaire : E.DUCHESNE
Délégué suppléant : V.ARGENTIERI

SMVOL : Délégués titulaires : B.JULIEN et MA.SCHERRER
Délégués suppléants : R.BONAFOUS et V.ARGNETIERI

RDL : Déléguée titulaire : S.RATIE
Délégué suppléant : A.BIOLA
ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DE SERVIAN :
Déléguée titulaire : G.CAUSSIDERY
Délégué suppléant : C.CASSAN

Désignation des correspondants et des représentants :
CORRESPONDANTS DEFENSE :
Correspondant titulaire : V.CANALS
Correspondant suppléant : P. GAULT

CORRESPONDANTS SECURITE ROUTIERE :
Correspondant titulaire : V.CANALS
Correspondant suppléant : A.VERNIERES

REPRESENTANT SEM-PFO (Pech Bleu) : A.VERNIERES

Elections des Membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'action Sociale (CCAS) :
Les membres du Conseil Municipal siégeant au conseil d'administration du CCAS sont élus par scrutin de liste paritaire. Le Maire rappelle également qu'il est Président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.
Une seule liste s'est présentée conduite par madame Sabine RATIE.
Nombre de votants : 19 ; Nombre de suffrages exprimés : 19
Sont élus : Sabine RATIE, Vincent CANALS, Nathalie CERVERA, Christian CASSAN.

Elections des membres de la commission permanente d'appel d'offres (CAO) :
Les membres du Conseil Municipal siégeant à la commission permanente d'appel d'offres (CAO) sont élus par scrutin de liste paritaire. Le Maire rappelle également qu'il est Président de droit de la CAO et qu'il ne peut être élu sur une liste.
Une seule liste est présentée conduite par Christine PUECH.
Nombre de votants : 19 ; Suffrages exprimés : 19
Sont élus Délégués titulaires : Christine PUECH, Eric DUCHESNE, Marie-Agnès SCHERRER
Délégués suppléants : Geneviève CAUSSIDERY, Bruno JULIEN, Francine MARTIN-ABBAL

FINANCES :
Indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation :
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire, aux Adjoints et au Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation ; il s'agit d'ouvrir la possibilité pour les élus délégués de recevoir une indemnité conforme à ces dispositions législatives et réglementaires.

Il convient de préciser que les montants bruts mensuels demeurent calculés en pourcentage de l'indice majoré brut terminal de la fonction publique territoriale soit l'indice 1027 avec une revalorisation automatique en fonction de l'évolution du point indiciaire. Dans la continuité des mandats précédents, Monsieur le Maire propose qu'une partie seulement de cet indice soit affectée aux diverses indemnités, l'autre partie restant au budget

de la Commune et utilisée pour tout ou partie pour alimenter le budget du CCAS.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet au 01/06/2020 de fixer pour l'exercice le montant :
- de l'indemnité du Maire à : 39 % de l'indice brut 1027
- de l'indemnité de fonction des 5 adjoints à : 15.5 % de l'indice brut 1027
- de l'indemnité de fonction des conseillers municipaux titulaires d'une délégation
respectivement à 13 % et 6 % de l'indice brut 1027.
Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

URBANISME
Modalités de mise à disposition au public du dossier de 1ère modification simplifiée du PLU
Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en application de l'article L.123-13-3 du code de l'urbanisme, la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme ne nécessite pas d'enquête publique.
La procédure exige seulement une mise à disposition du dossier au public selon les modalités convenues présentement :
- Le dossier de modification simplifiée sera mis à la disposition du public en Mairie de Bassan ;
- Un registre permettant au public de formuler ses observations sera mis à disposition en Mairie de Bassan ;
- Le dossier de modification simplifiée sera mis en ligne sur le site internet de la commune ;
- Le site internet de la commune permettra au public de formuler ses observations par courriel, à l'adresse suivante : contact@bassan.fr
- Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, les lieux et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département de l'Hérault, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition au public. Cet avis sera affiché en Mairie, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition au public et pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois ;
- La mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département de l'Hérault ;

La Commune doit établir un avis à la population précisant les modalités de la mise à disposition et notamment :
- l'objet de la modification simplifiée
- le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations.

Cet avis doit être publié à la rubrique des annonces légales dans un journal diffusé dans le département 15 jours au moins avant la mise à disposition et affiché en mairie 15 jours avant le début de la mise à disposition.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les propositions de Monsieur le Maire.

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
06 JUIN 2020

CABM
Convention de financement des investissements sur les réseaux et ouvrages d'eaux pluviales séparatives
La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) exerce la compétence eaux pluviales urbaines depuis le 1er Janvier 2020.
Par délibération en date du 5 Décembre 2019, la CABM a défini les modalités d'une convention financière relative aux travaux sur le réseau pluvial séparatif.
Précisément, les travaux de création (hors opérations d'ensemble type ZAC ou lotissement), de renouvellement, les travaux issus du Plan Pluriannuel d'Investissements, sur les réseaux et ouvrages d'eaux pluviales séparatifs sont financés par la Communauté d'Agglomération avec une participation communale à concurrence de 50% du montant net déduction faite d'éventuelles subventions.
Après lecture de la convention et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

FINANCES
Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020
Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des taux des deux taxes directes pour l'année 2020 à savoir :
- Taxe foncière : 19.21 %
- Taxe foncière sur le non-bâti : 63.75 %

PROJET
Projet d'Aménagement des parcelles AB N° 20, 110, 111, 112, 113, 114, 115
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la situation des parcelles AB N° 20, 110, 111, 112, 113, 114 et 115 sises lieu-dit la « Redonnière » en zone Agricole et Naturelle du PLU.
Ces parcelles n'ont pas d'accès direct par un chemin carrossable. Pour y accéder il faut longer des fourrières de vignes, il y a un puits et un cabanon.
Ces parcelles ont été mises en vente sur un site de vente en ligne à un prix fantaisiste.
Pour protéger la Commune d'un phénomène de cabanisation dans ce secteur très sensible du bois de la « Garrigue », sis en espace boisé, classé dans le Plan Local d'Urbanisme, Monsieur le Maire propose dans un premier temps à l'Assemblée Délibérante de faire estimer ce bien par un expert immobilier auprès de la Cour d'Appel de Montpellier.
Cette estimation permettra à la Commune de pouvoir mettre en place une stratégie pour protéger ce secteur (utilisation du droit de préemption, nettoyage des parcelles et restitution du bien à la nature).
Le Conseil Municipal, approuve les propositions de Monsieur le Maire

RESSOURES HUMAINES :

Prime COVID

Monsieur le Maire propose d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la Commune afin de valoriser « le comportement et le surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des catégories d'agents qui se sont mobilisés pour assurer la continuité des services publics.

Le montant plafond de cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

Emplois ou services	Montants plafonds
Police Municipale	1 000.00 €
Responsable Services Techniques	1 000.00 €
Services Administratifs	500.00 €
Services Scolaires	500.00 €

Cette prime sera versée en une seule fois en 2020 avec les salaires du mois de juillet.

Le Maire fixera, par arrêté, les bénéficiaires, et le montant alloué à chacun, dans la limite du plafond fixé. Ce montant est individualisé et peut varier suivant l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission, son exposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions de Monsieur le Maire et décide d'inscrire les crédits correspondants au budget

Désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le rôle et la composition de la commission de contrôle des listes électorales.

La commission de contrôle a deux missions :

– elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion;

– elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Compte tenu du résultat des élections municipales, les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont :

- Monsieur Patrick GAULT
- Monsieur Michel SANCHEZ
- Madame Nathalie CERVERA
- Madame Adeline VERNIERES
- Monsieur Vincent ARGENTIERI

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) : liste des contribuables proposés par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'issue des élections municipales, et conformément au code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Pour les communes de plus de 2000 habitants la commission est composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants et du Maire (ou d'un adjoint délégué) président de la commission. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Le rôle de la commission communale des impôts directs est de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Le Conseil Municipal doit établir une liste de 32 propositions de personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs. La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de deux mois, à partir de la liste de contribuables, proposée par la Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la liste des 32 propositions à transmettre à la Direction départementale des Finances Publique pour la composition de la Commission Communale des Impôts Directs.





VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	SUBV.
Les lieux du lien	2000 €
Voyages scolaires	500 €
Classes de découvertes	500 €
Collège de Servian Fournitures scolaires	1000 €
Prévention routière	100 €
APEMA	100 €
Croix Blanche	230 €
Ligue contre le cancer	100 €
Croix Rouge	100 €
Restos du Coeur	100 €
Secours Populaire	100 €
Soutien apprentissage	200 €
U.N.C	100 €
Sclérose en plaque	100 €
Bibliothèque pour Tous	2500 €
Ecole de Musique de Servian	3000 €
Centre Aéré Villamont	2000 €
TOTAL	12 730 €

ASSOCIATIONS	SUBV.
Mos'Art	100 €
Boule Joyeuse	250 €
C.I.B	150 €
Syndicat de Chasse	350 €
Club de l'Amitié	430 €
Comité des Fêtes	2500 €
Les Cousettes de Bassan	250 €
E.S.B Football	3320 €
Foyer Rural	2690 €
Mégalithe	255 €
Mosaïk	170 €
Tennis Club Bassanais	685 €
La Vie Anglaise	120 €
Jeux Vidéo E-Sport	110 €
Parents d'élèves : Les Petites Mains	205 €
TOTAL	11 585 €

Investissement (Projets principaux RAR + Crédits nouveaux)

OPÉRATIONS	MONTANT BUDGET
Opération 348 : Travaux à l'Eglise	5 668.00 €
Opération 349 : Travaux Ecole (Jeux dans la cour)	20 943.00 €
Opération 358 : Réfection Voirie	6 700.00 €
Opération 369 : Aménagement Extension Hôtel de Ville	25 048.00 €
Opération 380 : Requalification Cœur Historique	172 544.00 €
Opération 383 : Mise aux normes accessibilité des Abris Bus	28 300.00 €
Opération 389 : Requalification Grand'Rue Chemin Neuf	47 743.00 €
Opération 391 : Construction d'un restaurant scolaire	47 845.00 €
Opération 392 : Requalification chemins ruraux	55 536.00 €
Opération 394 : Requalification Rue du Puits Neuf Rue de Belle Ville	56 060.00 €
Opération 395 : Aménagements Halle aux sports	16 470.00 €
Opération 396 : Vidéo Surveillance	12 900.00 €

Budget

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le produit attendu de 360 984.00 € (auquel s'ajoute le produit prévisionnel de la taxe d'habitation de 360 930.00 €) étant suffisant pour l'équilibre du budget 2020.
Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des taux des deux taxes directes pour l'année 2020 à savoir :

- Taxe foncière : 19.21 %
- Taxe foncière sur le non-bâti : 63.75 %

En raison de la réforme sur la suppression de la Taxe d'Habitation, le Conseil Municipal n'a pas voté ce taux. Le produit de cette taxe étant calculée et compensé par l'Etat sur les bases réévaluées de 2020 avec le taux de TH 2019.

Présentation synthétique du budget 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à Caractère Général (Fournitures et Services extérieurs)	**427 300,00 €**	Atténuations de charges	**20 000.00 €**
Charges de Personnel	**681 000,00 €**	Recettes fiscales (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier non Bâti, Taxe sur la vente de terrains constructibles, Fonds Intercommunal de Péréquation, compensation CABM	**825 900.00 €**
Amortissement du Matériel	**26 760.66 €**		
Charges de Gestion courante (Indemnités des élus, Incendie, subventions aux associations, contribution aux organismes intercommunaux)	**141 170.00 €**	Dotations de l'Etat DGF : Solidarité rurale Nationale de Péréquation Agence postale Compensation Etat Droits de mutation	**440 400.00 €** **207 100.00 €** **82 400.00 €** **46 700.00 €** **12 000.00 €** **62 200.00 €** **30 000.00 €**
Charges financières (Intérêt des Emprunts)	**48 700.00 €**		
Charges exceptionnelles	**9 000.00 €**	Locations Travaux en Régie Régies communales Résultats de l'année 2018	**22 000.00 €** **200 000.00 €** **46 700.00 €** **220 262.03 €**
Epargne brute virée en section Investissement	**441 331.37 €**		
TOTAL DEPENSES	**1 775 262.03 €**	**TOTAL RECETTES**	**1 775 262.03 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
		Epargne Brute :	**441 331.37€**
Remboursement capital de la dette :	**216 300. 03€**	Subventions dotations :	**130 000.00€**
Programmes D'investissement :	**246 792.00€**	Fonds de compensations TVA :	**71 000.00€**
Travaux en Régie :	**200 000.00€**	Taxes Urbanisme :	**5 000.00€**
Restes à réaliser 2018 :	**290 512.00€**	Amortissement Matériel :	**26 760.66€**
Solde négatif d'exécution :	**485 396.52€**	Restes à réaliser :	**364 679.00€**
Subvention d'Equipement :	**61 000.00€**	Emprunts :	**50 000.00€**
		Affectation des résultats :	**411 229.52€**
TOTAL DEPENSES	**1 500 000.55 €**	**TOTAL RECETTES**	**1 500 000.55 €**

MASQUES

Au début de la crise COVID-19, cela a été une évidence pour tous : la pénurie de masques frappait notre pays, et démontrait l'incapacité de nos dirigeants et de nos entreprises textiles à réagir rapidement. Il a fallu pratiquement un mois avant que notre industrie textile nationale adapte sa production aux besoins du pays.
Heureusement, partout dans le pays, les couturières bénévoles ont démontré leur réactivité et leur efficacité. En ce qui concerne notre village, elles ont produit plus de 2500 masques qui ont aussitôt été distribués en Mairie par les nouveaux élus, eux aussi, rapidement opérationnels.
Ensuite ce furent 500 masques à usage unique offerts par le Rotary Club de Béziers par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération qui ont été réservés aux personnels des écoles accueillant les enfants des soignants.
Vinrent ensuite 1700 masques lavables et réutilisables offerts par la Communauté d'Agglomération en attendant les masques promis, en cofinancement, par le Conseil Départemental.
Ça y est, ils sont enfin arrivés, en fin de déconfinement hélas !
Deux masques par habitant adulte distribués en Mairie les mardis et vendredis matins. Distribution tardive, certes, mais utile en cas de retour de ce virus toujours aussi imprévisible et dangereux.
Nous avons du mal à y croire, à l'accepter, mais tant que la recherche médicale n'aura pas un bout de solution de traitement, nous devons nous protéger et protéger nos proches. Déjà les exemples se multiplient avec des villes entières confinées à nouveau.
C'est la raison et la prudence de chacun qui peut, à défaut de nous protéger complètement, nous aider à limiter les dégâts à condition que nous respections encore et toujours les règles de base que sont la distanciation, le lavage de mains et surtout le port du masque dans les lieux publics. Compliqué, contraignant, peu convivial ou pratique, difficile à porter surtout par temps chaud, c'est pourtant, nous dit-on, le premier barrage à mettre en place.
En allant dans un lieu, un commerce où les personnes qui nous accueillent portent un masque, par respect pour eux soyons solidaires et surtout responsables, mettons aussi un masque.
Aujourd'hui il n'est que souhaité. Cela nous indispose et nous fait râler, acceptons la règle avant qu'il ne devienne obligatoire et que nous soyons verbalisables pour non respect des règles.
En espérant des jours meilleurs, prenons soin de nous et grand merci à nos couturières, au Rotary, à l'Agglo, au Département.

TYZOLY SNACK

Hey nos Tyzolyens!!

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre snack Tyzoly, tous les soirs à partir de 17h30 jusqu'à fermeture et le mercredi, samedi et dimanche à partir de 11 heures jusqu'à 14 heures!Il y en a pour tous les goûts que ce soit pizza, tacos, kebab, etc. Sur place ou a emporter...
Continuez à venir nombreux, vous nous rendez heureux chaque jour, Merci pour tout, Force à vous les amis.

Lucie & Yoann
13 place de la République, 34290 Bassan



CHIENS

CONFINEMENT = BONHEUR DES CHIENS ET DE LEURS MAITRES, MAIS ….

Jamais les chiens du village, en particulier du centre du village, ne seront sortis aussi souvent que pendant ce confinement que nous avons tous subi. Cela a permis à leurs maîtres de multiplier les sorties journalières, évitant ainsi de trop souffrir de l'enfermement. Maîtres et chiens y on trouvé leur compte, tant mieux.
Hélas, dommage pour notre village, nos rues et places, nos espaces verts qui ont beaucoup souffert de ces multiples sorties.
Nous avons pu constater une multiplication des crottes sans aucun respect des lieux. Et cela continue, hélas, même sur les aires de jeux des tout petits…

Les bornes de distribution de sacs avec poubelles sont toujours à disposition !!!
Propreté, respect, civisme….. MERCI pour notre village !!!!



ETAT CIVIL

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de :
-Emy, Géraldine POMMIER née le 24/02/2020
-Raphaël, Fabien, César POMMIER né le 24/02/2020
-Ezia, Kelly LABORDE PANNUTI née le 29/02/2020
-Liam TRARBACH né le 16/03/2020
-Maël YAGO-GARRIGUES né le 06/04/2020
-Katlyn, Mariana, Elena DODAN née le 16/04/2020
-Soline, Liliane, Andrée, Antoinette ESCANEZ née le 06/06/2020

MARIAGES

Nos très sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur à :
-Olivier, Dominique, Armand DAVID et Esther GARCIA le 11/03/2020
-Lionel LUCAS et Jessica, Martha DESMETTRE le 17/03/2020

DÉCÈS

Nous présentons nos condoléances aux familles et amis de :
-José GARCIA ROMERO veuf de Rosario MORALES RUIZ décédé le 02/01/2020 à Béziers
-Jean, Joseph PALAO époux de Arlette MALLET décédé le 12/01/2020 à Bassan.
-Marc, François, Louis MOLINIER veuf de Claire APARISI décédé le 23/01/2020 à Bassan.
-Christiane, Marcelle CAUX veuve de Jean-Pierre KUENEMANN décédée le 16/02/2020.
-Bernard, Claude CHARBONNIER époux de Viviane MILLAN décédé le 24/03/2020.
-Claude, André ARMAO époux de Consolation TORMO décédé le 08/04/2020.
-Marie-Claude, Thérèse DELTOUR épouse de René CONDOMINES décédée le 13/04/2020.
-Roger, Claude PIQUEMAL décédé le 09/06/2020 à Béziers.

Informations générales

FESTIVITÉS ET ANIMATIONS

A grand regret mais par obligation, nous avons annulé tous nos contrats pour les festivités d'été, prévues en juin et juillet.
Toutes les associations, qui traditionnellement animaient notre village à partir de la mi-juin ont été contraintes de faire de-même dès l'annonce des règles de confinement….. et bien sur sans savoir comment cela évoluerait ensuite. L'improvisation n'étant pas la meilleure solution pour respecter les règles encore et toujours en vigueur.
Par contre, nous étudions un agenda festif pour le second semestre en espérant que les règles de déconfinement continuent de s'alléger pour rendre cette convivialité festive qui nous manque beaucoup à nouveau possible. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant !

FIBRE OPTIQUE

Encore un peu de patience ! Ça y est elle arrive !
Pour ce faire, Orange a besoin de vous, de votre compréhension et peut être de votre autorisation pour pouvoir passer les derniers tronçons en façade comme pour les autres réseaux déjà présents.

Lettre de la direction régionale d'Orange :

Monsieur le Maire,
Comme vous le savez, Orange déploie un réseau de fibre optique sur votre commune avec comme objectif de rendre éligible 100% des adresses (logements et entreprises,..).

la Loi Elan du 24/11/2018 est venue simplifier les modalités de mise en oeuvre des servitudes, sur et au-dessus des propriétés privées, y compris à l'extérieur des murs ou des façades donnant sur la voie publique afin de permettre aux opérateurs de déployer plus facilement et plus rapidement le réseau.

Dans la mesure du possible et par commodité, le réseau fibre suivra le parcours des réseaux déjà existants, notamment sur les façades, conformément aux articles 73 de la Loi numérique du 7/10/2016 et de l'article L48 du Code des Postes et des Communications Electroniques.

Pour faciliter le déploiement et par anticipation, si vous le souhaitez, vous pouvez informer vos administrés sur la réalisation des travaux, à travers vos supports de communication (site internet, panneaux d'informations..) dans les zones concernées ou d'une manière plus générale.

Le raccordement des immeubles au réseau FTTH, afin que les résidents puissent bénéficier de services de communications électroniques à très haut débit, proposés par le fournisseur d'accès internet de leur choix, n'est possible que si nous sommes en mesure d'assurer une continuité des réseaux, sur une même rue. Bien sûr, Orange restera à votre disposition en cas de difficultés relatives à l'exécution des travaux.

La liste des rues/adresses concernées est consultable en Mairie et sur www.bassan.fr
Nous vous remercions pour le soutien que votre commune nous apporte pour faciliter le déploiement de ce nouveau réseau d'avenir.
Cordialement

Tony Zagaroli,
Directeur des Relations avec les Collectivités Locales de l'Hérault
Directeur des Projets Innovants Occitanie Est
Délégation Régionale Occitanie Est

8 MAI

Confinement oblige. A cette date, les cérémonies officielles n'étaient autorisées qu'à condition qu'elles se déroulent sans public et les dépôts de gerbes en présence du seul porte drapeau.
Une commémoration malgré tout, même si réduite à sa plus simple expression.







CALCULATRICES POUR LES CM2

BASSAN

Les élèves de CM2

Ce jour, mardi 30 juin 2020, une sortie de classe des CM2 à 17h un peu particulière.

En effet, en présence de leurs parents, chacun des élèves de CM2 s'est vu offrir une calculatrice, ainsi qu'un exemplaire des Fables de La Fontaine, remis en mains propres par M. le Maire et leurs enseignants.

Ce fut aussi l'occasion de délivrer à chacun d'eux le diplôme des "premiers gestes qui sauvent" obtenu à la suite de leur formation avec la croix blanche.

Nous souhaitons de bonnes vacances à tous les enfants et bonne continuation aux futurs collégiens.



PLANTATION HAIES/ARBRES

BASSAN TOUJOURS PLUS RESPECTUEUX DE SON ENVIRONNEMENT

L'environnement est une préoccupation croissante de chacun de nous.
BASSAN réserve une place importante à la dimension environnementale avec l'ambition d'un village plus écologique où il fait bon vivre.
Notre projet favorise le lien social et la qualité de vie : un village durable se construit avec les habitants, les enfants en sont les ambassadeurs !

Soucieux de protéger son environnement, notre village s'est engagé dans une opération de plantation d'arbres et de haies pour recréer des espaces propices à la conservation et au développement de la biodiversité. Cette opération a fait l'objet d'une convention avec le syndicat de la Vallée de l'Orb et du Libron, qui intervient en partenariat avec l'association « Paysarbre Hérault ». Cette structure installée à LODEVE œuvre pour la promotion et la culture de l'arbre aussi bien comme vecteur d'autonomie vivrière pour nos territoires que comme un outil d'éducation à l'environnement et de renforcement du lien social. Le projet 2020-2021 propose aux collectivités intéressées de l'Hérault une aide technique et financière pour la plantation et l'entretien d'arbres de pays (essences locales adaptées à notre région et à notre climat) en haies, alignements ou bosquets.
L'accompagnement comprend :

- un diagnostic et la définition des besoins individuels.
- un appui technique et des préconisations.
- un suivi des plantations (3 ans).
- des formations et des chantiers collectifs.
- les plants, protections et paillage à prix négociés et subventionnés.
- un réseau de professionnels et de partage d'expériences.

Une première visite de reconnaissance a eu lieu le 3 juin en présence d'élus sur trois sites préalablement identifiés : Le bassin de rétention du CRES, le bassin de rétention du lotissement de la SYRAH et l'aire de lavage. Cette première expérience qui associera les habitants résidant à proximité, a vocation à être poursuivie sur des espaces publics qui restent à choisir, mais aussi sur des espaces agricoles ou privatifs à l'initiative de particuliers.
Renseignements tél. 0768498544 – paysarbre.org ou en Mairie auprès de Sébastien.





SICTOM

SICTOM - NOUVEAUX CONTAINERS

1 seul point de collecte au lieu de 3 !!

Pas très décoratifs en centre ville, mais oh combien pratiques et surtout bien moins disgracieux que tous les containers individuels qui restaient ici et là sur la place du calvaire.
Merci au SICTOM pour cette initiative, et surtout merci aux utilisateurs d'en faire un bon usage pour que notre centre village ait un visage plus agréable.



ASSOCIATION JARDINONS ENSEMBLE

Pendant le confinement, beaucoup d'entre nous se sont mis au jardinage, ont pris plaisir à cultiver leurs légumes ou à fleurir leurs jardins, … connaissez-vous cette association ?
« Jardinons Ensemble »



L'association, créée en 2010 est basée à BASSAN depuis quelques années.
Elle regroupe actuellement plus de 40 adhérents tous situés dans l'Ouest héraultais dans un triangle entre Capestang, St Nazaire de Ladarez et Montagnac.

Une grande diversité de lieux, de types de jardins, d'idées, de projets, d'expériences, de connaissances des plantes font de ces rencontres mensuelles des moments d'échanges très fructueux pour tous.

Axées sur un jardin au naturel sans pesticides ou engrais chimiques, favorisant la permaculture, la diversité, ces rencontres conviviales s'adressent à tous publics , jardiniers débutants ou expérimentés, intéressés par le jardin ornemental, le potager , la reconnaissance de plantes en milieu naturel.

Les thématiques sont diverses en fonction des propositions des membres :
- Ateliers au jardin d'un adhérent avec échanges de conseils : aménagement d'une haie, d'un petit jardin d'ornement, d'un jardin en trou de serrure, d'un toit végétalisé, d'une mare , d'un jardin de succulentes, d'une rocaille, d'un jardin paysager, de carrés de culture, de plessis…
- Sorties botaniques, échanges de plantes et boutures, visite de pépinières
- Techniques de greffage, bouturage, taille, entretien de l'outillage
- Associations de plantes, rotations de cultures, familles de plantes, leur reconnaissance, les engrais naturels, l'agroforesterie…
- Conférences, projections de films avec échanges de commentaires, stands lors de journées dans le cadre de projets communaux.

Autant d'activités variées dans un domaine où l'on découvre en permanence de nouveaux sujets d'intérêts, ainsi que des échanges d'expériences très diverses. Ce sont les moments privilégiés de l'association « Jardinons Ensemble ».
Pour adhérer à l'association ou pour un conseil :

Contact : Jardinons_ensemble@yahoo.fr
Michel : 06 77 04 61 33.



REDUIRE LES DECHETS

Pourquoi et comment REDUIRE LES DECHETS

POURQUOI ?

C'est d'abord préserver notre environnement :

• Limiter la consommation de ressources naturelles et non renouvelables et économiser les matières premières

• Limiter les rejets de gaz à effet de serre (GES)

C'est ensuite assurer une maîtrise des coûts de collecte, transport et traitement. Le traitement des ordures ménagères est en effet assujetti à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) calculée en fonction des tonnages de déchets.

Chaque particulier y participe par le paiement chaque année de la taxe sur les ordures ménagères (TOM) : 14,3% de sa taxe foncière.
Plus nous trierons, moins la taxe augmentera ! logique !!!

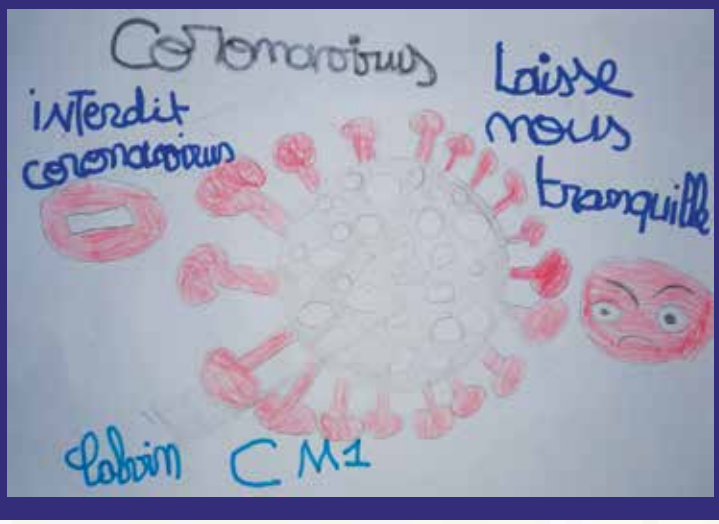


Les enfants en images

Un grand merci à tous les artistes en herbe qui ont apporté un peu de joie pendant le confinement !

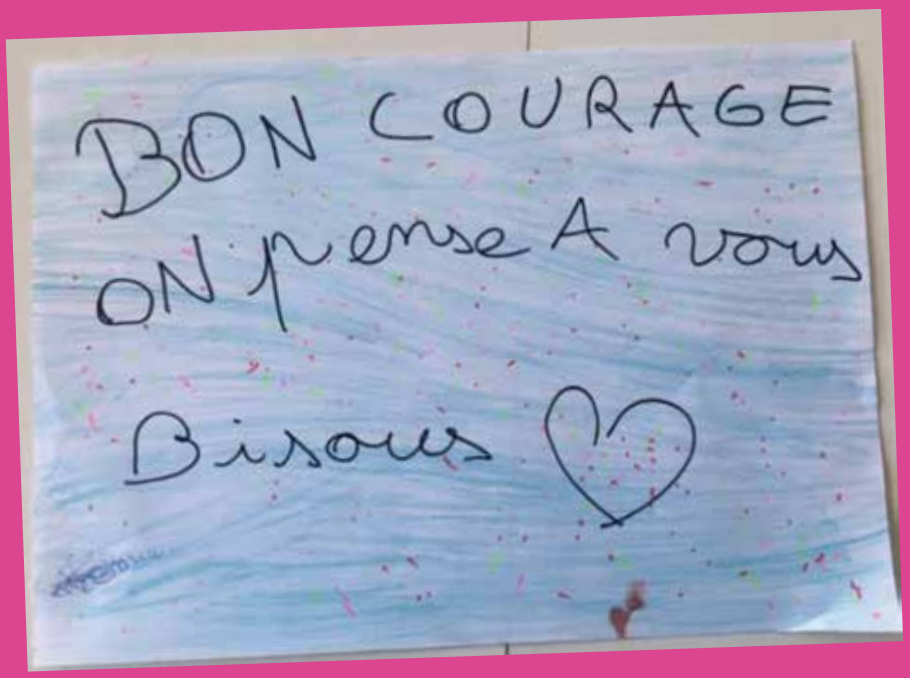











BON COURAGE
ON pense A vous
Bisous

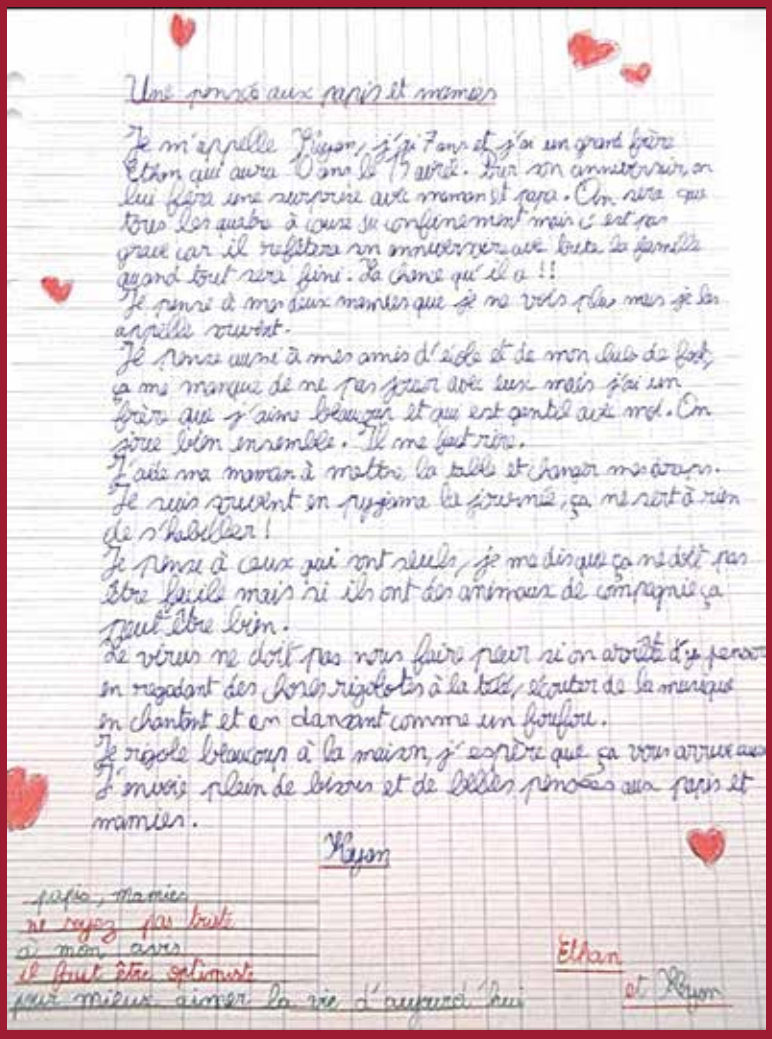

Ethan j'adore moi
Keyan c'est moi
papa travaille
maman fait les devoirs avec mon frère et moi


Bonjour,
Je m'appelle Enzo, j'ai 7 ans et je suis en CE1.
J'aime la natation.
Mon dessin représente un papi avec un masque car il faut se protéger du coronavirus, une mamie avec une fleur et des lunettes, une maison et un jardin.
ENZO




jonas
6 ans


Continuons à rigoler pendant le confinement



Une pensée aux papis et mamies

Je m'appelle Lyson, j'ai 7 ans et j'ai un grand frère Eldan qui aura 10 ans le 17 avril. Pour son anniversaire on lui fera une surprise avec maman et papa. On sera que tous les quatre à cause du confinement mais c'est pas grave car il refêtera son anniversaire avec toute la famille quand tout sera fini. Je crois qu'il a !!
Je pense à mes deux mamies que je ne vois plus mais je les appelle souvent.
Je pense aussi à mes amis d'école et de mon club de foot, ça me manque de ne pas jouer avec eux mais j'ai un frère que j'aime beaucoup et qui est gentil avec moi. On joue bien ensemble. Il me fait rire.
J'aide ma maman à mettre la table et ranger ma chambre.
Je reste souvent en pyjama la journée, ça me sert à rien de s'habiller !
Je pense à ceux qui sont seuls, je me dis que ça ne doit pas être facile mais s'ils ont des animaux de compagnie ça peut être bien.
Le virus ne doit pas nous faire peur si on arrête d'y penser en regardant des films rigolos à la télé, écouter de la musique en chantant et en dansant comme un fou/une folle.
Je rigole beaucoup à la maison, j'espère que ça vous arrive aussi. Je vous envoie plein de bisous et de belles pensées aux papis et mamies.

Lyson

papis, mamies
ne voyez pas triste
si mon cœur
il faut être optimiste
pour mieux aimer la vie d'aujourd'hui

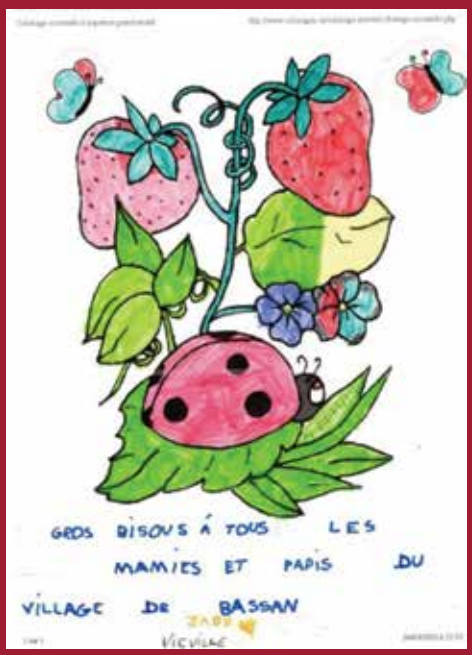
Eldan et Lyson











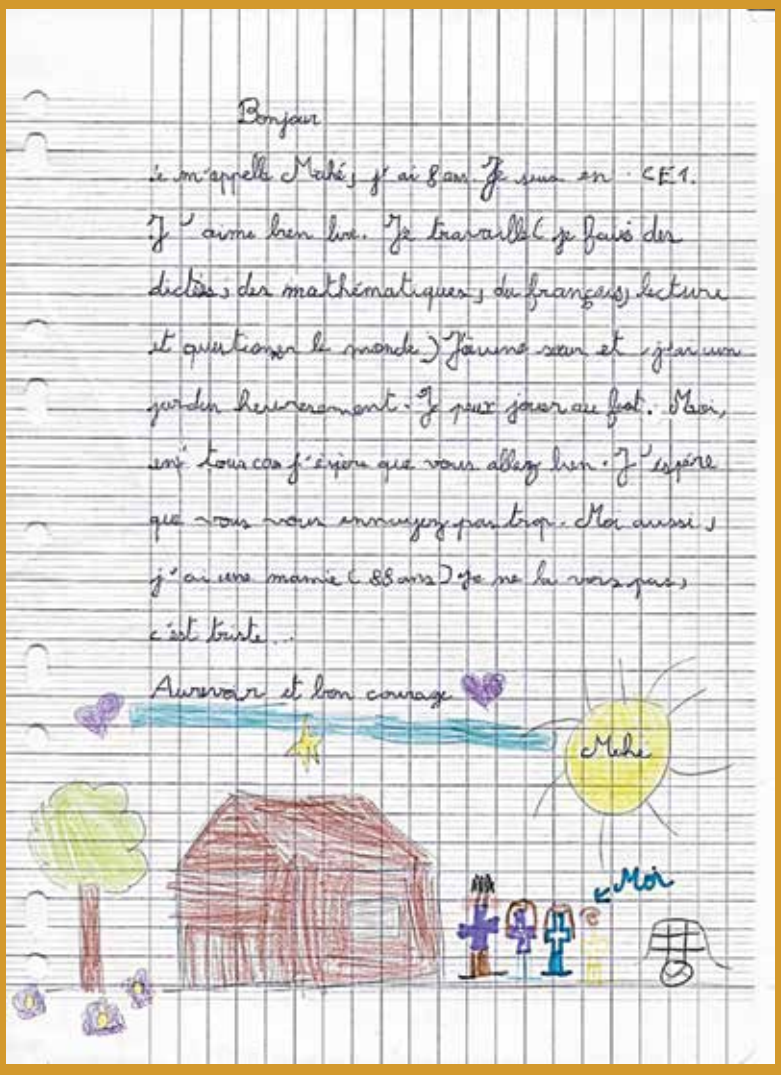

MYLA


Lolita rabachin
CE1


AURORE




Liloubans


Bonjour
Je m'appelle Mahé, j'ai 8 ans. Je suis en CE1.
J'aime bien lire. Je travaille (je fais des dictées, des mathématiques, du français, lecture et questionner le monde). J'aime sport et j'ai un jardin heureusement. Je peux jouer au foot. Mais, en tout cas j'espère que vous allez bien. J'espère que vous vous ennuyez pas trop. Moi aussi, j'ai une mamie (88 ans) je ne la vois pas, c'est triste...
Au revoir et bon courage
Mahé
Moi


Voici ma bonne étoile,
je vous la donne!
Maïla





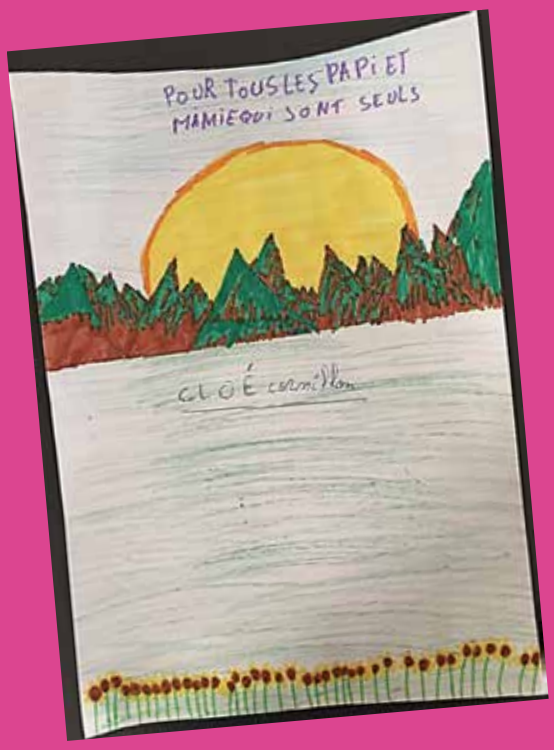




Papis mamies
Qu'est-ce que vous faites aujourd'hui ?
Je vais pas très bien
Mais Ukraine
Pour combattre l'ennui
Et oublier tous les soucis
Il y a des solutions
J'en connais une raison
J'ai réfléchi
Mes meilleures activités :
- Jouer comme un joueur
Pour ne pas s'ennuyer ??
- Lire des histoires drôles
Et ainsi rire aux éclats
- Faire de gâteaux délicieux
C'est toujours bon
Jouer à des jeux de société
Pour ne rester pas le temps passé
Jouer sur la balançoire
C'est chouette
- Regarder la télé
Pour celle y a "C'est toujours pas sérieux"
Ecrire une grosse lettre de temps
Pour construire une maison aux oiseaux
- Appeler les copains
Pour garder le lien
- Chanter et danser comme des fous
Ça détend beaucoup
- Faire des pompes
Et ceux qu'on aime
Comme moi aujourd'hui
Pour les papis et mamies
Je vous envoie plein de bisous
Et de belles pensées pour vous !!

Elève CM1

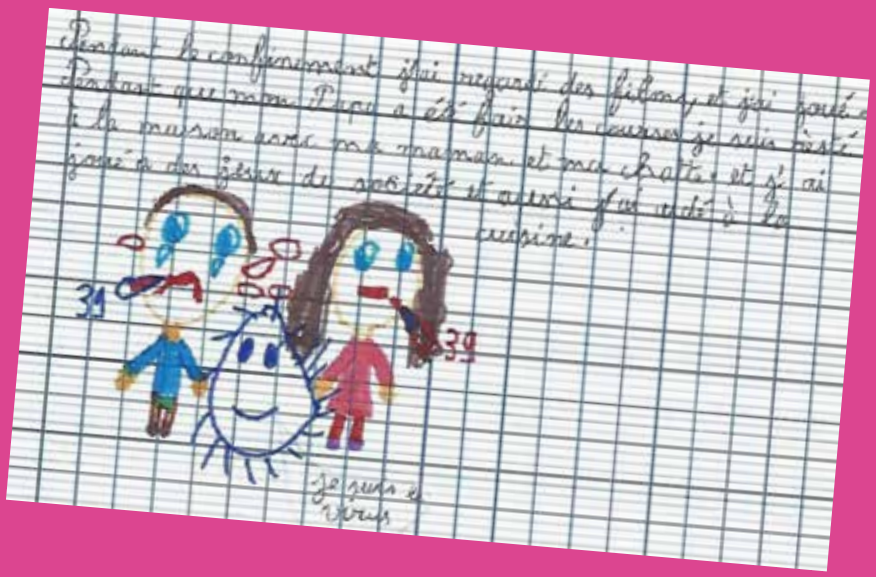



POUR TOUS LES PAPI ET MAMIE QUI SONT SEULS
CLOÉ camillon

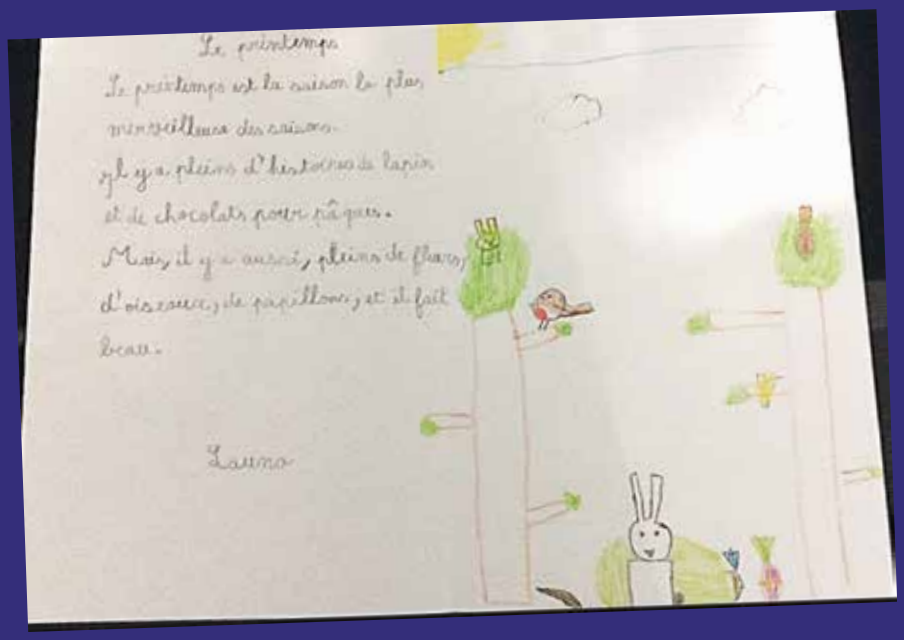

LOUKA
PS


ARC EN CIEL BISOUS
CALIE


Bonjour Mesdames et Messieurs,
je sais que c'est long mais il faut être patient mais pour vous consoler j'ai deux blagues à vous dire. La première blague:
deux pommes de terre jouent, l'une se fait écraser. L'autre dit:
« Ah purée! »
La deuxième blague:
deux citrons traversent une route. L'un se fait écraser. L'autre dit:
« Bon tu dépêches jaja! »
ryann
Je suis la nouvelle
Hi Hilde!
Je peux toi jouer


Je garde à vous





Le printemps

Le printemps est la saison la plus merveilleuse des saisons.
Il y a plein d'histoires de lapin et de chocolats pour Pâques.
Mais, il y a aussi, plein de fleurs, d'oiseaux, de papillons, et il fait beau.

Laura



Coronavirus

En ces jours difficiles,
Où l'avenir est flou,
Nous avons tous besoin,
D'un peu de soutien.

La solidarité,
Notre priorité.
S'entraider, se soutenir,
Voici la clé de l'avenir.

Lana Cambefort 10 ans CM1 fait le 24 mars 2020 en raison de l'épidémie de Coronavirus



CORONAVIRUS

Bonjour,

je m'appel Jenny, je suis à l'école de Lavaur en CE1.
Depuis quelques jours, je suis confiné à la maison avec mon papa, ma maman et mon grand frère.

Un virus très méchant parcour le monde en faisant beaucoup de morts.

Alors je vous demande de rester chez vous pour nous protéger.

je vous envoie un petit dessin pour mettre un peu de joie dans vos coeurs.

Jenny.




ON PENSE A VOUS




Lorenzo Davy Fornati
Il faut résister!



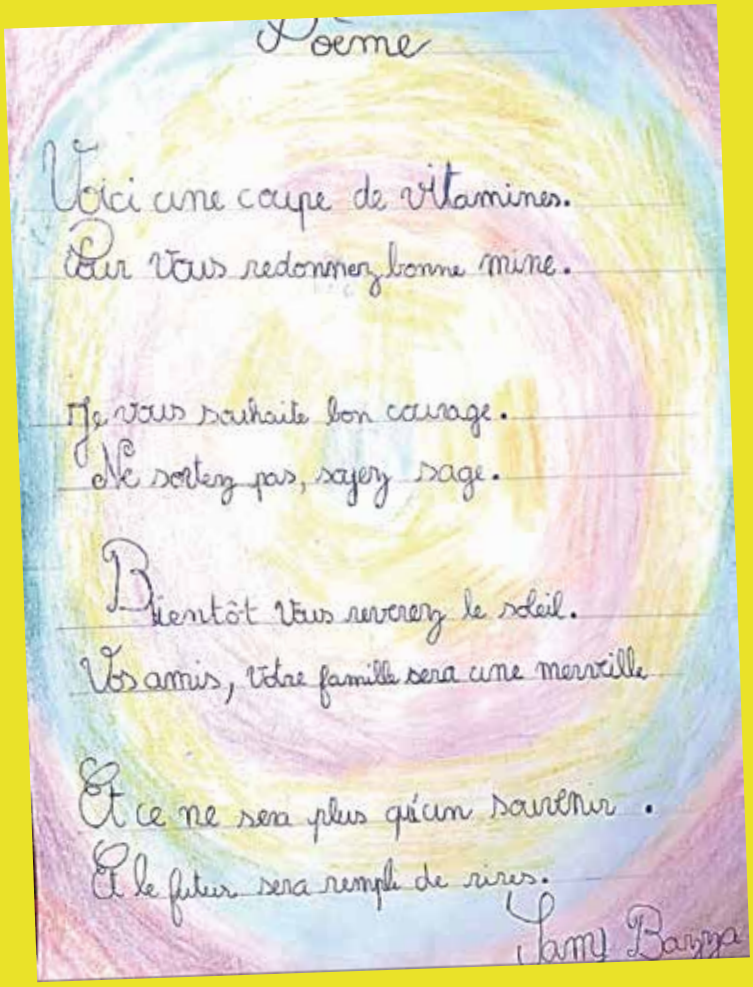

FORTNITE
BATTLE ROYALE
JE M'APPELLE NOA ET
JE VOUS PROTEGE DU
CORONA VIRUS !!!




PRENEZ SOIN
DE VOUS
Mario


VIVE LA FIN DU confinement
TU VAS BIEN
OUI
HANI !!!!
DOIS TU VENIR
CE DESSIN EST FAIT PAR:


Dans ce moment difficile je pense a vous. tous les jours. Des bisous


Poème
Voici une coupe de vitamines.
Pour vous redonner bonne mine.
Je vous souhaite bon courage.
Ne sortez pas, soyez sage.
Bientôt vous reverrez le soleil.
Vos amis, votre famille sera une merveille
Et ce ne sera plus qu'un souvenir.
Et le futur sera rempli de rires.
Samy Barra


POUR TOUS LES PAPS ET MAMIES
QUI SONT SEULES

Vie pratique

MAIRIE
17 chemin Neuf - 34290 Bassan
Tél : 04 67 36 10 67 - Fax : 04 67 36 17 27
Courriel : contact@bassan.fr
Site internet : www.bassan.fr
Horaires
Lundi, Mercredi de 8h à 12h et 14h à 18h
Mardi, Jeudi de 8h à 12h et 17h à 18h
Vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h

GROUPE SCOLAIRE
6 rue des écoles – 34290 Bassan
Tél. direction : 06 43 29 07 09
Tél. cantine : 06 43 29 06 50

PERMANENCE DES ÉLUS
Alain BIOLA, Maire
sur rendez-vous (Tél. 04 67 36 10 67)
Eric DUCHESNE, 1er adjoint en charges des finances, urbanisme, voirie et éclairage publique sur rendez-vous (04 67 36 10 67)
Geneviève CAUSSIDERY, 2ème adjointe en charge des cultures, vie associatives et des animations.
Lundi de 16h à 18h sur rendez-vous (04 67 36 10 67)
Vincent CANALS, 3ème adjoint en charge des associations sportives, sécurité, informatique et devoir de mémoire sur rendez-vous (04 67 36 10 67)
Sabine RATIE, 4ème adjointe en charge des affaires sociales, scolaires, seniors et santé publique. Lundi de 17h à 18h sur rendez-vous (04 67 36 10 67)
Bruno JULIEN, 5ème adjoint en charge des personnels techniques et des bâtiments communaux (travaux et entretien) sur rendez-vous (04 67 36 10 67)
Christine PUECH élue déléguée. En charge des affaires juridiques, des marchés publics, des assurances et de l'économie locale
Marie Agnès SCHERRER élue déléguée
En charge au développement durable et à l'environnement

PERMANENCES EN MAIRIE
Relais Assistance Maternelle :
Renseignements pratiques pour les parents recherchant une nourrice agréée et pour les personnes désirant garder des enfants (modalités pratiques, administratives). **Tél. 04 67 36 82 33**

Permanences RAM : Tél. 04 99 41 34 92
10 Septembre, 15 Octobre, 26 Novembre

ASSISTANTE SOCIALE
Téléphone sur RDV au 04.67.67.83.70

ORDURES MENAGERES-DECHETS
SICTOM
(renseignements particuliers, informations pratiques…)
Tél. 06 84 95 36 09
Permanences SICTOM :
Pas de permanences
COLLECTE OM
Mercredi et samedi : bacs bleus (déchets ménagers)
Vendredi : bacs jaunes (recyclables : papiers, emballages, plastiques…)
ENCOMBRANTS : Sur inscription en Mairie
15 juillet, 17 aout, 15 septembre et 15 octobre.
Horaires d'ouverture de la déchèterie
Tous les jours sauf dimanches et jours fériés de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.
Les derniers entrants seront acceptés :
- le matin jusqu'à 11h45,
- et l'après-midi jusqu'à 17h15.

CENTRE DE LOISIRS D'AMILHAC-VILLAMONT
Domaine d'Amilhac -34290 SERVIAN
Tél. 04 67 76 02 76

LA POSTE
Horaires : tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h et samedi 9h à 11h30

MÉDIATHÈQUE ANDRÉ MALRAUX
Médiabus adultes et jeunesse devant l'école
Les Mardis de 16h45 à 17h30.
15 septembre, 29 septembre, 13 octobre, 27 octobre, 10 novembre, 24 novembre, 8 décembre, 22 décembre.

BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS
Place de la République (ancienne Mairie)
Tous les lundis de 16h à 19h

L'AGGLO vous transporte
Ligne 12 pour Bassan !
www.beemob.fr

TRANSPORT SCOLAIRE
www.herault-transport.fr, Tél :- 0 434 888 999

SAMU : 15
Pompiers : 18
Hôpital : 04 67 35 75 35
Gendarmerie : 17 ou 04 67 39 10 20
Police Bassan : 06 34 24 01 70
Police Pluri Communale : 06 12 52 30 97
EDF : 09 73 02 68 04
URGENCES eau/assainis. : 09 77 40 11 38
ASSISTANTE SOCIALE : Sur RDV au 04 67 67 83 70

CHIRURGIEN - DENTISTE
DAUMAS Sabrina : 04 67 28 36 15

MÉDECINS GÉNÉRALISTES
CABINET CAYLUS & BRINGER : 04 67 36 18 81

INFIRMIERS/INFIRMIÈRES
FRADIN DE BELABRE PHILIPPE : 04 67 49 39 63
JIMENEZ BRICE : 06 73 60 62 03
FOUILHE AUDREY : 06 58 78 56 79
MATHEY CAROLINE : 06 18 12 53 94
MARPLAY ALEXANDRA : 06 67 31 20 34
VERNIERS ADELINE : 06 59 91 14 09

MASSEUR/KINÉSITHÉRAPEUTE
BARDIN-TOLOMIO Lisa et TOSSAINT Isabelle : 04 67 28 34 01
CHENUT Monique : 04 67 36 31 41

ORTHOPHONISTE
MOUSSAY Mylène : 06 15 08 46 31

OSTÉOPATHE
MACOU Ghislain : 06 68 09 52 21

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE
TARRAGO Joëlle : 06 24 70 49 48

PSYCHOLOGUE / PSYCHANALYSE
ASENSIO Muriel : 06 70 40 64 10